

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, LEBOUDEC Christine, PIEPLU Vincent, LEON-COUSIN Caroline, BECQUET Michel, HACQUIN Jean-Pierre, GOUEDART Jordan, FEBVRE Océane, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia, LE BOUCHER Gwenaëlle, HARDY Adriane, FRERE François.

Absents excusés : PENHOAT Cyriane

Secrétaire de séance : Madame Océane FEBVRE

Date de convocation : le jeudi 17 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N° 48/2026 – Travaux de rénovation de la salle carrelée - Demande de subventions

Monsieur Vincent Berthelot expose que la commune a un projet de rénovation de la salle carrelée qui s'élèverait à 97 953.05 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions du fonds de concours de Dinan Agglomération et du contrat de territoire.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Dinan agglomération	Fonds de concours	39 181.22 € HT	40%
Département	Contrat de territoire	19 590.61 € HT	20 %
Auto-financement			
Fonds propres		39 181.22 € HT	40 %
Total HT		97 953.05 € HT	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Décembre 2026
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : Février 2027

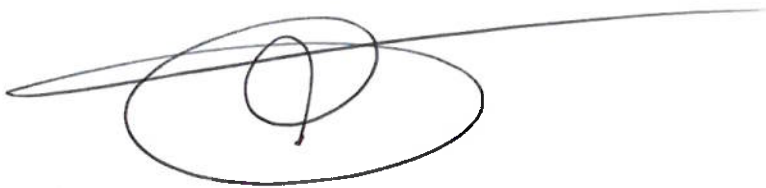
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté pour un montant prévisionnel de 97 953.05 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de concours et contrat de territoire ainsi que toutes autres subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement prévisionnel
- **PRECISE** que les crédits ont été prévus au budget 2026.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document utile pour mener à bien cette affaire

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE
OCEANE FEBVRE



POUR LE MAIRE
ALAIN BROMBIN

